

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/20/au-proces-du-groupe-d-ultragauche-du-8-decembre-2020-un-projet-terroriste-insaisissable_6195479_3224.html

SOCIÉTÉ

Au procès du groupe d'ultragauche du « 8 décembre 2020 », un projet terroriste insaisissable

L'audience n'a pas permis, pour le moment, de faire émerger de véritables cibles ni une intention clairement terroriste chez les sept prévenus jugés pour « association de malfaiteurs terroriste ».

Par Christophe Ayad

Alors que doit s'achever, vendredi 20 octobre, la troisième semaine du procès pour terrorisme d'ultragauche du groupe dit du « 8 décembre 2020 », l'audience n'a toujours pas permis de faire émerger un véritable projet terroriste. Or cette condition est sine qua non dans la définition de l'« association de malfaiteurs terroriste » pour laquelle les sept prévenus, six hommes et une femme, sont renvoyés devant la 16e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris. Les prévenus encourent jusqu'à dix années de prison pour cette infraction.

Lire aussi :

Au procès pour terrorisme d'ultragauche du « 8 décembre 2020 », des explosifs inquiétants mais aux finalités floues

La présidente du tribunal a méthodiquement passé en revue les tests d'explosifs, les parties d'airsoft et les acquisitions d'armes effectués par plusieurs des prévenus, à commencer par Florian D., le principal d'entre eux, tenu par l'accusation pour le chef du groupe, son « leader charismatique ». Il manque encore le volet sur le cryptage des télécommunications avant le réquisitoire du parquet national antiterroriste prévu mardi 24 octobre.

Tout au long des interrogatoires, la question du projet terroriste est revenue à travers des retranscriptions de sonorisation ou de la finalité des tests d'explosifs ou des parties d'airsoft censés constituer un entraînement à la « progression tactique » en vue d'un « combat urbain ». En fait d'entraînement, trois parties d'airsoft – un jeu de rôle avec des armes factices tirant des billes en plastique – ont été recensées sur les dix mois de filatures et d'écoutes durant lesquelles le groupe a été suivi par la DGSI, le principal service de police contre-terroriste.

« C'était du rire, on rigolait »

« Quand j'entends "entraînement paramilitaire", ça me pique les oreilles, on parle de deux ou trois parties d'airsoft », a déclaré mercredi à la barre Manuel H., un ami de longue date de Florian D. et qui dit être un adepte de cette activité depuis « tout petit ». « C'était du rire, on rigolait », se souvient le prévenu. Pour lui, ces parties étaient aussi un moyen de se « familiariser » avec les techniques de progression au cas où il réussirait à se rendre au Rojava, le Kurdistan syrien, où il avait déjà tenté d'aller, sans succès, en 2019.

L'un des éléments sur lesquels l'accusation se repose le plus, pour prouver l'intention terroriste du groupe rassemblé autour de Florian D., est un document retrouvé lors d'une perquisition chez Manuel H. Il s'agit d'un bloc-notes sur lequel le prévenu semble écrire ses

emplois du temps, des mémos de sa vie quotidienne, ses réflexions, etc. Le prévenu attribue ces notes à une « mémoire défaillante ». Il utilise des pseudos pour désigner les participants à sa discussion mais refuse de livrer leur identité : « S’anonymiser, c’est assez anodin », assure-t-il.

Lire aussi :

Procès de l’affaire d’ultragauche du 8 décembre 2020 : Florian D., de la ZAD de Sivens au Kurdistan syrien

A la date du 11 février, lorsque Manuel H. a retrouvé Florian D. et Loïc M. pour deux jours et une partie d’airsoft, il note des mots comme : « Tekmil », « revoir la prise en main, démontage, remontage », « TW » (pour talkie-walkie), « moyens trouver joujous », « rechercher armes », « recrutement international ». « Armes, jouets, joujous, j’utilise des termes différents mais il a toujours été question d’airsoft », plaide-t-il. Le « démontage » et le « remontage » aussi. Tout comme les « cartouches ». En bref, tout ce qui a trait aux armes est lié à sa pratique de l’airsoft, le reste est en rapport avec son envie de partir au Kurdistan à l’instar de Florian D., qui a passé un peu plus de neuf mois dans les unités combattantes kurdes contre l’organisation Etat islamique (EI) au Rojava. Manuel H. reproche surtout à la DGSJ de n’avoir retenu que 4 pages sur des dizaines de feuillets de notes.

Le mot « serment » intrigue beaucoup le parquet, qui semble y voir une réplique des serments prêtés par les djihadistes avant leur passage à l’action. « J’ai entendu dire qu’au Rojava, il fallait prêter serment, on en a parlé parce que ça me pose problème », explique Manuel H. Autre élément agité par la présidente qui y voit « une pièce qui n’a pas d’équivalent dans le dossier » : un manuel intitulé « Comment créer et entraîner une unité milicienne » retrouvé dans son sac. « Je ne me rappelais pas avoir cette brochure. Je ne l’ai pas lue », explique Manuel H. « Jamais je n’avais l’intention de faire quelque chose sur le territoire français, assure-t-il. Je ne suis pas un assassin, je ne suis pas un psychopathe, encore moins un terroriste. »

« On n’est pas entendus »

Interrogé sur ses propos violemment antipoliciers, Florian D., lui, les met sur le compte de l’alcool. Les cibles désignées par le parquet sont aussi vagues que « le capitalisme » et « l’oppression ». Le juge d’instruction a retenu une volonté de cibler « les forces de l’ordre ». « Je sais très bien que dans nos milieux militants, on parle de lutte armée. Moi, j’ai vu ce que c’était la guerre, c’est une connerie », se défend-il lorsqu’on lui demande ce qu’il pense de la violence. Lui aussi reproche à la DGSJ d’avoir monté un « puzzle » en prenant des bribes d’écoutes sans restituer l’intégralité de ses propos.

Lire aussi le récit :

« Affaire du 8 décembre 2020 » : un procès pour terrorisme d’ultragauche sur des bases fragiles

Quant aux parties d’airsoft, elles avaient pour lui un rôle aussi « ludique » que « cathartique ». Il ne nie pas avoir fait des essais d’explosifs et posséder une arme illégalement achetée dans une brocante en 2016, ainsi qu’en avoir fait acheter une autre par Bastien A., qu’il n’a jamais récupérée.

Mais il nie toute intention terroriste : « J’ai combattu les terroristes [de l’EI] pendant près de dix mois. Je me sens insulté d’être ici. » « Quoiqu’on dise, on n’est pas entendus »,

déplore-t-il. Et de regretter par avance une condamnation qu'il pressent déjà : « J'ai l'impression que la manifestation de la vérité n'est pas le but ici, mais plutôt de condamner un certain nombre de militants parce qu'ils ont fréquenté quelqu'un qui revenait du Rojava. » Il ajoute : « Nos orientations politiques semblent justifier le [fait d'être accusés de] terrorisme. » Le délibéré est prévu le 27 octobre.

Lire aussi l'entretien :

Djihadisme, ultradroite et ultragauche : l'appel à la « vigilance » du patron de la DGSJ